



## PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté  
Égalité  
Fraternité

### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vannes, le 08/01/2024

## NOUVEAUX CONTOURS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE (QPV)

dans le Morbihan

La liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville de France métropolitaine a été actualisée dans un décret paru le 29 décembre 2023 et applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Dans le Morbihan, les 9 quartiers prioritaires de la ville existants, répartis dans les 5 communes de Vannes, Auray, Lorient, Lanester et Hennebont, sont reconduits avec quelques ajustements.** Ils concernent 18 600 habitants. Leurs contours sont visibles sur le site : <https://sig.ville.gouv.fr/>

Cette nouvelle définition de la géographie prioritaire est le fruit d'un travail très étroit de concertation mené entre les services de l'État, les élus locaux et l'Agence nationale de la cohésion des territoires tout au long de l'année 2023 pour définir des contours au plus près des réalités socio-économiques (nombre minimum de 1000 habitants et revenu médian <60 % par rapport au revenu médian du reste de la ville).

Ce zonage actualisé représente la base d'intervention des nouveaux contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 », qui seront signés d'ici le 31 mars 2024. Ces contrats assureront le cadre partenarial de l'engagement des acteurs publics et privés dans ces quartiers, au service de la transition écologique, des services publics et de l'émancipation des habitants.

#### Liste des 9 quartiers prioritaires (QPV) du Morbihan

**Auray** - Quartier Gumenen Goaner-Parco Pointer

**Hennebont** - Quartier Keriou Ker

**Lanester** - Quartier Enezeg

**Lorient** - Quartier Kervenane Nord

**Lorient** - Quartier Polygone Frebault

**Lorient** - Quartier Bois du Château

**Lorient** - Quartier Kerguillette - Petit Paradis - St Armel

**Vannes** - Quartier Kercado

**Vannes** - Quartier Ménimur

Lien vers le décret du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires dans les départements métropolitains : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000048707389/>

## Service de la Communication Interministérielle

Tél : 06 71 07 42 57 / 06 03 70 60 57

Mél : [pref-communication@morbihan.gouv.fr](mailto:pref-communication@morbihan.gouv.fr)



morbihan.gouv.fr

Préfet du Morbihan

Place du Général de Gaulle  
56019 Vannes Cedex